

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 17 novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20251117-116\_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS  
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN  
Jean-Philippe DELARUE  
Jean-Laurent PEREZ  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ANCIENS LOCAUX DU TRESOR PUBLIC (116-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté d'installer la médiathèque dans les anciens locaux du Trésor Public situés Rue Saint Exupère.

Pour ce faire, il est nécessaire d'engager des travaux de rénovation afin :

- D'améliorer la performance énergétique en changeant les menuiseries, le système de chauffage, en isolant les murs intérieurs et le plafond,
- De refaire le sol et l'aménagement intérieur (cloisons, peintures...)
- De changer l'éclairage actuel par un système LED.

Cette opération porte sur un montant de travaux estimés à environ 40 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2026** pour les travaux de rénovation des anciens locaux du trésor public afin d'y installer la médiathèque :  
Montant demandé : 12 000 € soit **30%** du montant HT,
- D'autoriser le commencement des travaux avant que le dossier de subvention soit accordé,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2026,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau